



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 42

Présents : 28

Votants : 37

Date convocation : 6 avril 2023

Date d'affichage : 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril,

**Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h30, s'est réuni à Luzarches, en séance publique
sous la présidence de Patrice Robin.**

Etaient présents : (28) Patrice ROBIN, Claude KRIEQUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPENFELD, Sylvie LOMBARDI, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (9) Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jacques ALATI, Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN donne pouvoir à Jean-Noël DUCLOS, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel ZEPPENFELD, Éric RICHARD donne pouvoir à Cyril DIARRA, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN donne pouvoir à Valérie LECOMTE.

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

Secrétaire de séance : Jean-Marie BONTEMPS

N°2023/021	VOTE DES TAUX 2023 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES POUR LES NEUF COMMUNES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE POUR LESQUELLES LA C3PF ADHÈRE AU SYNDICAT TRI-OR
------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale, Finances et Contrôle de gestion, en date du 21 mars 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 3 avril 2023,

Vu la présentation du budget communautaire par Claude KRIEQUER, 1^{er} Vice-Président délégué à l'administration générale, aux finances et au contrôle de gestion,

Considérant le coût de la contribution prévisionnel qui sera appelé par le syndicat mixte TRI-OR pour l'année 2023 et qui s'élève à 2 933 725.10€

Considérant qu'il convient de voter les différents taux des différentes zones communales au regard du produit total de TEOM attendu estimé pour répondre au coût de l'ensemble des zones des communes appartenant au syndicat mixte TRI-OR, à 2 933 725.10€ pour l'année 2023, comme détaillé ci-dessous :

	Contributions 2023 attendues en €
ASNIERES SUR OISE	368 984,48
BAILLET EN France	273 464,32
BELLOY EN France	280 258,90
MAFFLIERS	223 024,35
MONTSOULT	527 007,85
SAINT-MARTIN DU TERTRE	297 734,37
SEUGY	123 926,54
VIARMES	741 106,98
VILLAINES SOUS BOIS	98 217,31

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 35 voix pour et 2 abstentions :
FIXE les taux suivants de TEOM sur la zone correspondant au territoire de chaque commune comme suit :

	Taux 2023	Taux 2022 voté pour mémoire
ASNIERES SUR OISE	9.33%	9,57%
BAILLET EN FRANCE	7.87%	8,24%
BELLOY EN FRANCE	9.95%	10,42%
MAFFLIERS	8.83%	9,48%
MONTSOULT	8.98%	9,19%
ST MARTIN DU TERTRE	10.33%	11,14%
SEUGY	9.46%	9,73%
VIARMES	10.70%	10,41%
VILLAINES SOUS BOIS	7.90%	9,00%

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin